

VOUS ÊTES UNE AUTO-ÉCOLE

4/ La demande de paiement est réalisée par l'auto-école affiliée, depuis son espace personnel, sur le site cartejeune.laregion.fr

- Se connecter sur l'espace partenaire et entrer ses identifiants et mot de passe
- Se munir des pièces justificatives nécessaires (contrat de formation au permis B signé et facture faisant apparaître tous les éléments requis)
- Certifier que l'apprenti.e s'est bien présenté.e à l'examen du code de la route (case correspondante à cocher sur son espace personnel), en indiquant la date de l'examen.

Important : la demande de paiement ne peut être réalisée qu'après passage de l'examen du code de la route par l'apprenti.e et au plus tard, avant le 31 décembre 2019.

5/ Une fois la demande de paiement effectuée, vous pourrez visualiser son enregistrement et suivre le statut de celle-ci (en cours de remboursement, remboursée, en anomalie) pour chaque dossier.

La Région vous rembourse directement sur le compte bancaire correspondant au RIB fourni lors de la demande d'affiliation.

BON À SAVOIR

L'aide individuelle au permis de conduire ne peut être attribuée qu'une seule fois par apprenti.e. En revanche, vous pouvez recevoir plusieurs apprenti.e.s, qui seraient éligibles à cette aide régionale, au sein de votre auto-école.

Pour plus d'informations

Tél. : 05 32 30 00 40

Mail : permisdeconduire@laregion.fr

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse	Montpellier
22, bd du Maréchal Juin	201, av. de la Pompi gnane
31406 Toulouse cedex 9	34064 Montpellier cedex 2
05 61 33 50 50	04 67 22 80 00

[@occitanie](https://twitter.com/occitanie) | laregion.fr



APPRENTI.E.S

VOTRE PERMIS DE CONDUIRE AVEC LA RÉGION



Direction de la communication et de l'information citoyenne - Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée - Photo : © Drazen_ / Région Occitanie Juillet 2019

La Région vous aide à financer votre permis

VOUS ÊTES APPRENTI.E

Bénéficiaires

Vous êtes apprenti.e en dernière année d'une formation de niveau Bac (IV), CAP (V) ou équivalent (BP, BTM, etc.) dans un centre de formation habilité par la Région Occitanie et vous vous engagez à ne pas bénéficier d'une autre aide au permis de conduire, alors vous êtes éligible à l'aide régionale au permis de conduire B mise en place par la Région Occitanie, dans une volonté d'accompagner les apprenti.e.s tout au long de leur parcours.

Cette aide individuelle forfaitaire de 500 € sera directement versée à l'auto-école d'Occitanie de votre choix, sous réserve de validation de votre demande.

Pour bénéficier de cette aide, nous vous invitons à remplir ce dépliant et à vous présenter à l'auto-école dans laquelle vous allez passer votre permis de conduire B, muni de ce document ainsi que de votre Carte Jeune Région.

Remplir les champs ci-dessous

NOM / PRÉNOM :

NUMERO DE CARTE JEUNE :

Le calendrier pour utiliser cette aide

L'aide individuelle au permis de conduire B peut être demandée du **30 juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1 au plus tard.**

ATTENTION :
ce formulaire n'ouvre pas automatiquement droit à l'aide régionale au permis de conduire.

Conformément au règlement régional relatif à l'aide individuelle au permis de conduire, l'affectation des droits intervient après :

- la validation par le centre de formation, des données transmises par le bénéficiaire dans le cadre de sa demande de Carte Jeune,
- puis la validation par la Région, du dossier de demande d'affiliation de l'auto-école choisie par le bénéficiaire.

Tél. : 05 32 30 00 40

Mail : permisdeconduire@laregion.fr

VOUS ÊTES UNE AUTO-ÉCOLE

QUE DOIS-JE FAIRE POUR QUE L'APPRENTI.E PUISSE BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

1/ Vérifier que l'apprenti.e qui se présente chez vous pour bénéficier de cette aide, est bien en possession d'une Carte Jeune Région valide (année de formation correspondante au moment de la demande).

S'il n'en a pas et qu'il souhaite faire sa demande :
www.cartejeune.laregion.fr



2/ S'affilier au réseau de partenaires auto-école de la Région Occitanie sur le site :
[cartejeune.laregion.fr>espace-partenaire/rubrique auto-école](http://cartejeune.laregion.fr>espace-partenaire/rubrique-auto-ecole)

Documents disponibles sur le site :

- les obligations du partenaire à l'aide au permis de conduire de la Région Occitanie,
- le règlement relatif à l'aide régionale de l'aide individuelle au permis de conduire.

3/ Passer un contrat de formation au permis de conduire B avec l'apprenti.e qui peut bénéficier de cette aide régionale.

L'affiliation en tant que partenaire de la Région Occitanie engage l'auto-école à accepter les obligations liées à l'aide régionale au permis de conduire et notamment la déduction de l'aide de 500 € remboursée directement à l'auto-école par la Région.